



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Nord

Question écrite n° 14853

Texte de la question

M Bernard Carton attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les besoins en postes d'assistant social scolaire dans les établissements classes en zone d'éducation prioritaire. Il s'interroge, en effet, sur la décision négative rendue par les autorités vis-à-vis de la demande de création d'un poste d'assistant social scolaire établie par le groupe d'appui local de la zone d'éducation prioritaire de Wattrelos. Il fait observer que cette ZEP regroupe 4 457 enfants sur une population globale scolaire de 6 736 élèves, appelée à s'accroître avec l'ouverture d'un lycée professionnel en septembre prochain. Une seule assistance sociale scolaire est affectée à une ville de près de 45 000 habitants dont les établissements de la ZEP sont tous classés dans la catégorie des établissements à risque par l'enquête sociale départementale. Cette insuffisance ne permet pas une véritable action de prévention dans les établissements publics de la ville. Il lui demande en conséquence de lui indiquer les dispositions qu'il entend prendre pour doter la ZEP de Wattrelos d'un poste d'assistant social supplémentaire et plus largement, de l'informer de la politique suivie en ce qui concerne la place d'assistant social scolaire dans les établissements.

Texte de la réponse

Reponse. - Les emplois d'assistantes sociales sont repartis, dans la limite des disponibilités budgétaires, en fonction des charges respectives des académies. Une politique de rééquilibrage a été amorcée afin d'apporter un correctif aux disparités constatées entre les besoins et les moyens, et les 30 emplois nouveaux ouverts au budget de 1989, l'academie de Lille a bénéficié, lors de la dernière rentrée scolaire, de 3 emplois supplémentaires d'assistantes sociales. En application des mesures de déconcentration, il incombe au recteur d'assurer la répartition de ces emplois entre les différents secteurs de l'academie afin d'assurer une couverture optimale des besoins sociaux de la population scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Carton Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14853

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2873